

Demande d'intervention

Frais de médicaments homéopathiques

Identification du bénéficiaire

Collez une vignette
ou remplissez les champs ci-dessous

Matricule : 506/

Registre national :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Documents à fournir à la mutuelle

Afin d'obtenir un remboursement, vous devez fournir à la mutuelle, soit le BVAC de la pharmacie, soit la facture établie par le fournisseur agréé et portant la mention de spécialités « homéopathiques », soit cette demande d'intervention complétée.

Retrouvez toutes les conditions de remboursement sur notre site internet www.omnimut.be

Encore plus rapide : photographiez ou scannez ce document et/ou vos justificatifs et transmettez-les via My Omnimut ou l'application mobile.

Identification du médecin prescripteur

Nom du médecin :

N° INAMI :

Nom du produit	Quantité	Prix payé
TOTAL		

Date de délivrance :

N° de l'officine :

Signature du pharmacien